

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 9
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER; Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Validation de la stratégie territoriale du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 rend obligatoire les PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) est engagée depuis 2018 dans la réalisation de son PCAET.

Le PCAET est un outil de planification qui doit définir un programme d'actions pour 6 ans avec comme objectifs :

- Réduire la consommation énergétique
- Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Augmenter le stockage carbone
- Adapter le territoire au changement climatique
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Ce programme d'actions doit concerner tous les secteurs (résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, industrie...) et tous les acteurs du territoire (communauté de communes, communes, entreprises, associations ...). La CCDSV a un rôle d'animation et de coordination du PCAET pour le territoire.

Le PCAET se déroule en 3 grandes phases : diagnostic territorial, stratégie territoriale et plan d'actions. Le diagnostic territorial a été présenté en conseil communautaire du 27 mai 2019.

La stratégie territoriale doit comporter des objectifs sur la maîtrise de la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable d'ici 2030, pour l'ensemble du territoire.

La construction de la stratégie territoriale s'est déroulée en 2 temps :

- Organisation d'ateliers de travail le 12 octobre 2020 en présence de 2 représentants par communes dont les référents PCAET.
- Travail sur la stratégie territoriale en bureau communautaire du 10 décembre 2020.

Sur la base de ces résultats, les membres du bureau proposent la stratégie territoriale présentée ci-après. Cette stratégie est conforme aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 et du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Volet Maîtrise de l'énergie : Baisse des consommations énergétiques entre 2016 et 2030

Secteur	Objectif stratégique pour 2030	Energie économisée en 2030 (GWh/an)
Résidentiel	3 500 maisons individuelles rénovées au niveau basse consommation	35
	1 250 appartements rénovés au niveau basse consommation	6,3
	12 000 familles sensibilisées aux écocgestes et à l'efficacité énergétique des équipements	17
Tertiaire	90 000 m ² de bureaux ou 120 000 m ² de commerces rénovés au niveau basse consommation	10
	240 000 m ² de bâtiments tertiaires dont les occupants ont été sensibilisés aux écocgestes et à l'efficacité énergétique des équipements	7,5
Transport de personnes	Report modal des déplacements domicile travail : 11 000 personnes à vélo ou 11 657 en transport en commun ou 8 373 en covoiturage.	16,4
	5 000 voitures consommant 3l/100 km	25
	Agir sur la politique d'urbanisme pour réduire les besoins en déplacement	10
	Ne pas agir sur l'abaissement des limitations de vitesse	0
	26% des trajets longue distance utilisant un mode de transport alternatif à l'autosolisme	15,3
Transport de marchandises	20% des transports de marchandises utilisation le transport fluvial, le ferroutage, améliorant le taux de remplissage des camions...	18,2
Industrie	50% du potentiel d'écologie industrielle ou d'éco-conception mobilisé	10
Agriculture	5 400 ha agricole mettant en place des actions d'efficacité énergétique	2,5
	Energie totale économisée en 2030 (GWh/an)	173,2

Volet Production énergie renouvelable : Augmentation de la production entre 2016 et 2030

Secteur	Objectif stratégique pour 2030	Energie produite en 2030 (GWh/an)
Solaire photovoltaïque	5 000 maisons ou 313 bâtiments équipés en solaire photovoltaïque	31,2
	1 900 places de parking avec ombrières ou 10 hectares de panneaux photovoltaïques au sol	5
Solaire thermique	4 000 maisons équipées d'un chauffe-eau solaire	8
Méthanisation	Une unité de méthanisation de 78 Nm3/h	5
Bois énergie	13 petites chaufferies bois de 0,3 MW chacune ou 3 grandes chaufferies de 1,3MW	10
	1 500 logements équipés d'un appareil performant	0*
	1 500 tonnes de bois exportées et/ou transformées en gaz	5
Géothermie/ aérothermie	2 000 logements chauffés par géothermie ou aérothermie	18,2
Hydroélectricité	Un ouvrage neuf d'hydroélectricité équivalent à une production de 5 GWh	5
Eolien	La stratégie territoriale ne prévoit pas le développement de l'énergie éolienne sur le territoire	0
Chaleur fatale	50% du potentiel de récupération de chaleur fatale mobilisé	0*
Energie totale produite en 2030 (GWh/an)		87,4

* Ces objectifs ne produisent pas d'énergie mais permettent d'optimiser la consommation énergétique renouvelable (cas des appareils de chauffage au bois individuel) ou de réutiliser une consommation d'énergie (cas de la chaleur fatale).

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **DE VALIDER** la stratégie territoriale telle que présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 FEV. 2021**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C04-EN
 Affichage le : **03 FEV. 2021**

A Trévoux, le 28/01/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

